

**Fiche**

adoption : CD 15/03/2008  
 entrée en vigueur : 01/09/2008  
 validité : permanente  
 secteur : COM  
 remplace : -  
 nombre de pages : 1  
 annexe : 0

## 1. OBJECTIFS

Aménager un local anti-dopage adapté.

## 2. CONSEILS PRATIQUES (EXTRAIT DU MANUEL DES MEDECINS CONTROLEURS)

Jour J Le bureau doit être assez grand, situé dans un endroit pas trop passant pour ne pas perturber les joueurs en attente.

Le bureau où le matériel de prélèvement sera déposé doit fermer à clé.

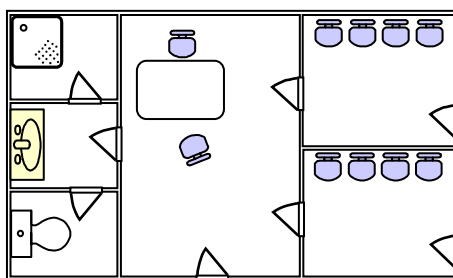
Il doit comporter des sanitaires attenants, un WC indépendant, un lavabo, une table assez grande, au moins 3 chaises, un pack d'eau dans des bouteilles capsulées si possible en verre et éventuellement un réfrigérateur (pour conserver les échantillons, un raccordement téléphonique et une douche.). Il doit y avoir du savon, un essuie-main ou un torchon, une serpillière, un essuie-tout, du papier WC, une poubelle.

Une salle d'attente contiguë permettant d'accueillir les athlètes et les accompagnateurs éventuels dans des conditions de confort minima (sièges, lecture, boissons non alcoolisées en bouteilles capsulées), au moins 2 packs d'eau capsulés si possible dans des bouteilles en verre.

Un fléchage indiquant aux joueurs le cheminement pour accéder à la salle de contrôle en partant de l'aire de jeu et/ou des vestiaires.

L'accès des locaux sera contrôlé, réservé aux sportifs et aux personnes habilitées à les accompagner.

Lors d'un contrôle antidopage, l'organisation devra prévoir l'ouverture prolongée éventuelle des locaux destinés au contrôle.



## 3. OBLIGATIONS DE LA FFBA

Envoyer un délégué fédéral sur la compétition.